

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL DU 3ÈME ARRONDISSEMENT**  
**DU 09 SEPTEMBRE 2019**

- **Désignation** d'un Secrétaire de Séance.
- **Appel** nominal.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2019**

**I - Rapports**

1. MA3 – 06 – Décision modificative n° 1 – Exercice 2019  
**RAPPORTEURE : A. BLEY**
2. 30869 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation complémentaire 2019 pour un montant total de 14 400 euros - Autorisation de solliciter une subvention de 56 000 euros auprès de l'État au titre de l'année 2019 pour ce dispositif  
**RAPPORTEURE : A. BLEY**
3. 30870 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation complémentaire 2019 pour un montant total de 19 670 euros  
**RAPPORTEURE : A. BLEY**
4. 30877 - Ajustement de la subvention de fonctionnement général attribuée au groupement d'intérêt public Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi, sise 24 rue Étienne Rognon à Lyon 7e fixée à 500 852 euros au lieu de 667 802 euros - Ajustement de la subvention de fonctionnement général attribuée à l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), sise 24 rue Étienne Rognon à Lyon 7e fixée à 760 918 euros au lieu de 593 968 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes  
**RAPPORTEURE : A. BLEY**
5. 30878 - Approbation et autorisation de signature du Pacte territorial d'insertion pour l'emploi (PTIE)  
**RAPPORTEURE : A. BLEY**
6. 30739 – Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2019 aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance pour un montant total de 3 329 480 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière  
**RAPPORTEURE : N. ROLLAND-VANNINI**
7. 30740 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 18 000 euros à l'association ACEPP Rhône pour le projet lieu d'accueil enfants parents (LAEP) « nomade » à compter du mois d'octobre 2019 – Approbation d'une convention d'application financière et d'un avenant à une convention d'occupation de locaux  
**RAPPORTEURE : N. ROLLAND-VANNINI**
8. 30768 - Attribution de subventions d'investissement à diverses associations à caractère social (LASHO 35 000 euros - Banque Alimentaire 20 000 euros - Médecins du Monde 15 000 euros - Le MAS 10 000 euros) et don à destination de la fondation Institut national du monde associatif - Approbation des conventions correspondantes  
**RAPPORTEURE : F. SERAPHIN**
9. 30812 - Soutien à la vie associative et structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux 2019 phase 2 - Lancement de l'Appel à Projets Internationaux 2020  
**RAPPORTEUR : A. ACHACHE**

10. 30865 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 10 Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon et à l'association Com Expression pour un montant total de 1 865 452 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations  
**RAPPORTEUR : A. ACHACHE**
11. 30867 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 13 associations gestionnaires de 15 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé au titre de l'année 2019 pour un montant de 1 292 716 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations  
**RAPPORTEUR : A. ACHACHE**
12. 30872 - Attribution de subventions de fonctionnement général à diverses associations d'éducation populaire au titre de l'année 2019 pour un montant total de 686 377 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations  
**RAPPORTEUR : A. ACHACHE**
13. 30879 - Programmation financière complémentaire 2019 au titre de la politique de la ville - volets lien social et éducation, Fonds Associatif Local (FAL) et du Fonds d'Initiatives Locales (FIL) au titre du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise (convention territoriale 2015-2020 de Lyon) pour un montant total de 27 600 euros  
**RAPPORTEUR : A. ACHACHE**
14. 30875 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 8 Maisons de l'enfance et à l'association Entraide Pierre Valdo au titre de 2019 pour un montant total de 659 306 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations  
**RAPPORTEUR : C. RICHNER**
15. 30884 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2019 pour un montant total de 47 234 euros  
**RAPPORTEUR : A. BARIOZ-PLANCHE**
16. 30883 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 24 298 euros - Exercice 2019  
**RAPPORTEUR : R. JACQUET**
17. 30649 - Dispositif de propreté berges du Rhône entre les ponts Winston Churchill et Pasteur par la Métropole de Lyon - Convention de gestion conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature  
**RAPPORTEUR : F. VIDAL**
18. 30845 - Groupe scolaire Léon Jouhaux - Restructuration et extension - 34, rue Léon Jouhaux à Lyon 3e - Opération n° 03005531 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006  
**RAPPORTEUR : Y. BENHAYOUN**
19. 30900 – Approbation de la programmation PEdT 2019/2020 : temps scolaire - temps périscolaire et CEL/CLAS/REAAP  
**RAPPORTEUR : Y. BENHAYOUN**
20. 30753 - Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 100 000 euros à des structures de création et de diffusion artistique - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations  
**RAPPORTEUR : J. MALESKI**
21. 30882 - Programmation financière complémentaire 2019 au titre du volet culture de la politique de la ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 60 500 euros

**RAPPORTEUR : J. MALESKI**

22. 30952 - Auditorium Maurice Ravel - Subvention pour aménagement des espaces d'accueil au public, des espaces de travail et travaux de sécurité - Opération n° 03048640 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2016-1, programme 20005

**RAPPORTEUR : J. MALESKI**

23. 30806 - Dispositif Trait d'Union - 2ème session - Attribution de subventions à divers clubs sportifs - Approbation de conventions

**RAPPORTEUR : A. ACHACHE**

24. 30747 - Lancement de l'opération n° 60026857 « Rénovation de l'éclairage public de certains axes de circulation phase 2 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013

**RAPPORTEUR : L. PEISER**

25. 30896 - Lyon 3e, Lyon 7e - Mise en vente de biens immobiliers par adjudication dans le cadre d'une stratégie de valorisation patrimoniale et bilan de la vente aux enchères de 2017 - EI 03433 - EI 07071 - EI 07072 - N° Inventaire 03433A001, 03433A002, 07071A001, 07072A001 et 07072T001

**RAPPORTEURE : C. PANASSIER**

26. 30927 - Lyon 3e - Acceptation de l'offre de concours formulée par la SPL Part Dieu au profit de la Ville de Lyon en vue de la réalisation de la démolition et de la dépollution de l'édicule situé en rez-de-chaussée de la bibliothèque Part Dieu - EI 03047

**RAPPORTEURE : C. PANASSIER**

27. 30196 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 469 000,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 7 logements (4 logements PLUS et 3 logements PLAI) située 40, rue Voltaire à Lyon 3e

**RAPPORTEURE : F. SERAPHIN**

**II - Questions diverses**

**VILLE DE LYON**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DU 3<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

**SÉANCE DU : 09 SEPTEMBRE 2019**

**SAISINE DU : 30 AOÛT 2019**

**COMPTE RENDU AFFICHÉ LE : 11 SEPTEMBRE 2019**

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 03 SEPTEMBRE 2019**

**NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU**

**JOUR DE LA SÉANCE : 36**

---

**PRÉSIDENT** : Mme Catherine PANASSIER, Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon  
**SECRÉTAIRE** : M. Yann BEN HAYOUN, Adjoint au Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon

---

**Présents** : Catherine PANASSIER, Abdel ACHACHE, Martine ELBAHAR, Laurent PEISER, Fabrice VIDAL, Fabienne SERAPHIN, Dominique HITZ, Claudine RICHNER, Yann BEN HAYOUN, Maud ROY, Jean-François BEL, Amandine BARIOZ PLANCHE, Antoinette BLEY, Françoise CHEVALLIER, Jérôme MALESKI, Guy CORAZZOL, Ali KISMOUNE, Pierre BERAT, Rolland JACQUET, Pierre HEMON, Pascale COCHET, Patrick HUGUET, Audrey SORIA, Alain QUESSADA.

**Absents excusés** : Lucie BRIATTE, Pierre FRONTON, Georges KEPENEKIAN, Thierry PHILIP, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Anne BRUGNERA, Fouzia BOUZERDA, Nora BERRA, Gilles VESCO, Ludivine PIANTONI, Lionel LASSAGNE Céline BOS.

**Dépôts de pouvoirs** : Georges KEPENEKIAN, Thierry PHILIP, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Anne BRUGNERA, Ludivine PIANTONI donnent pouvoir à Catherine PANASSIER, Martine ELBAHAR, Rolland JACQUET, Abdel ACHACHE Pascale COCHET pour les représenter et voter en leur nom.

**Situation de départ : le nombre de voix est de 29 (24+5 pouvoirs)**

## **CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**C. PANASSIER** : « Bonjour à toutes et à tous, j'espère que vous avez passé de très bonnes vacances, un très bel été, même s'il nous reste encore quelques beaux jours avec je l'espère un peu de température, pas comme aujourd'hui. Samedi, notre forum a, de nouveau, brillamment marqué la rentrée de notre arrondissement avec plus d'une centaine d'associations qui exposaient, de nombreux visiteurs dont le président de la Métropole et le Maire de Lyon. Je rappelle que ces associations se sont mobilisées, sont venues en réunion la semaine dernière, sont venues s'installer le matin de bonne heure, etc., et ce sont bien elles qui font de cette journée un rendez-vous incontournable de notre arrondissement. Leur richesse, leur diversité, leur vitalité sont vraiment une chance pour nous et j'espère vraiment que cette journée leur aura permis de faire connaître, mieux encore, leurs nombreuses activités, qu'elle leur aura permis aussi de proposer à différentes personnes de choisir une activité et à plusieurs autres personnes de s'engager comme bénévole puisque le forum, c'est cela aussi, ce n'est pas simplement la présentation d'activité, c'est aussi l'occasion de saluer et d'encourager le bénévolat. Donc, au nom de tout le Conseil du 3ème arrondissement, j'aimerais de nouveau saluer l'engagement et l'enthousiasme de toutes celles et ceux qui œuvrent dans les associations du 3ème.

Ce samedi qui vient, c'est un autre rendez-vous qui nous attend : la journée de restitution de la concertation menée sur le devenir de l'esplanade Mandela. Depuis le mois de mai, la SPL Lyon Part Dieu, accompagnée par un groupement piloté par les urbanistes d'Initial Consultants, a organisé différents temps d'échanges, certains d'entre vous y ont participé. Des temps d'échanges et de concertation afin de définir la programmation de ce futur espace public avec l'ensemble des usagers, qu'ils soient habitants ou salariés des différentes entreprises voisines. Cette première étape de concertation se terminera ce samedi par un temps de restitution que l'on souhaite ludique, sportif et convivial sur l'esplanade. Au programme : découverte des premières orientations du programme, test de différentes activités in situ, ne venez pas avec des talons hauts, et un grand jeu de piste urbain qui commence dès 14 h 00. Vous avez sur votre table le tract et vous êtes, bien sûr, tous invités à venir et à participer. Avant de commencer ce Conseil d'arrondissement, j'aimerais que nous ayons une pensée pour Dominique Seror. Dominique nous a quittés cet été, après trois années de lutte acharnée contre la maladie. Dominique n'était pas une élue, elle était au cabinet du Maire de Lyon depuis une douzaine d'années, conseillère technique sur les questions d'urbanisme et du logement. Je tenais, bien qu'elle ne soit pas élue, à lui rendre quand même hommage, que nous ayons tous une pensée pour elle. À l'instar des élus, les collaborateurs de cabinet œuvrent pour la chose publique, consacrent leur temps et leur énergie à la vie de la cité, mais contrairement aux élus, ils œuvrent dans l'ombre. Aujourd'hui, je voulais que Dominique soit dans la lumière, tant elle a travaillé pour que les projets d'urbanisme et de logement soient les plus pertinents possible dans notre cité. Je voulais saluer son investissement, son engagement et son dévouement au service de notre ville et vraiment saluer son courage extraordinaire et véritablement incroyable contre la maladie. Je vous remercie. »

- **Désignation** d'un secrétaire de séance.

**C. PANASSIER** : « Pour commencer ce conseil, nous allons désigner un secrétaire de séance. En l'absence de Lucie, Yann BEN HAYOUN, est-ce que vous voulez bien, si tout le monde en est d'accord, procéder à l'appel nominal. »

- **Appel nominal**

**Monsieur BEN HAYOUN procède à l'appel.**

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2019 – approuvé à l'unanimité avec remarques**

**C. PANASSIER** : « Nous allons procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin. Est-ce qu'il y a des réflexions ? Oui, Monsieur BERAT. »

**P. BERAT** : « Deux petites choses, je sais que c'est un travail énorme qui est fait sur ce PV, mais je voulais savoir qui était Léonard ? Parce qu'il y a un truc bizarre en page 14, j'étais le seul à le relire, j'ai l'impression. Quand on parlait du marché Place des martyrs de la résistance, il est dit : « *j'irai faire un*

*tour à nouveau pour voir s'il y a des problématiques » et Madame le Maire répondait : « si tout va bien, mais enfin, les informations que l'on a sont celles-ci » et Fabrice Vidal dit : « non, il n'y a pas Léonard ». Oui, complétez un peu le texte, parce que cela fait un peu bizarre.*

**F. VIDAL :** « Léonard est la mascotte que nous évoquons dans les échanges précédents. »

**P. BERAT :** Et Page 18, là, c'est une erreur de ma part et donc, je ne l'ai pas fait corriger, mais si c'est encore temps, je parlais de l'impasse des pins, en fait, c'est le chemin des pins. Donc si l'on veut être rigoureux au plan historique, le chemin des pins au lieu de l'impasse des pins. »

**C. PANASSIER :** « On notera la précision sur Léonard et l'on fera le changement. Nous n'irons pas plus loin sur ce sujet, je donne tout de suite la parole à Antonia BLEY pour une décision modificative. »

## **I - Rapports**

### **28. MA3 – 06 – Décision modificative n° 1 – Exercice 2019**

**RAPPORTEURE : A. BLEY**

**A. BLEY :** « Merci Madame le Maire. Madame le Maire, mes chers collègues, je vous propose d'examiner la première décision modificative du budget 2019 suite à la décision d'approbation d'affectation des crédits correspondants du Conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> juillet dernier. En effet, il nous est proposé d'intégrer dans ce budget les sommes suivantes :

- 570 euros résultant du versement de 30 % du montant des locations 2018 de la salle Eugène Brouillard.
- 4 700 euros correspondant au remboursement des plateaux-repas pour les élections européennes de 2018.
- 3 068 euros représentant la contribution de la fédération des œuvres laïques aux charges des locaux mis à disposition dans la mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement.
- 773 euros pour le remboursement des frais de papier sécurisé des livrets de famille.
- 2 000 euros représentant le soutien de la direction des affaires culturelles pour l'implantation d'une œuvre éphémère Place Guichard dans le cadre de la biennale d'art contemporain Hors les Murs 2019. Il s'agit d'une action portée par le conseil de quartier Mutualité-Préfecture-Moncey et vous pourrez admirer cette exposition qui sera inaugurée le 28 septembre prochain.

Je sollicite mes chers collègues, votre approbation pour l'affectation de la somme totale de 11 051 euros sur l'état spécial d'arrondissement et d'avance, je vous en remercie. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? Tout le monde est d'accord. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**C. PANASSIER :** « Antonia BLEY, toujours, le dispositif Ville Vie Vacances. »

### **2. 30869 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation complémentaire 2019 pour un montant total de 14 400 euros - Autorisation de solliciter une subvention de 56 000 euros auprès de l'État au titre de l'année 2019 pour ce dispositif**

**RAPPORTEURE : A. BLEY**

**A. BLEY :** « Madame le Maire, les deux prochains rapports, Ville Vie Vacances et Chantiers Jeunes s'inscrivent dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et constituent également le volet sécurité prévention de la convention territoriale de la ville de Lyon. Il s'agit ici de la programmation financière complémentaire pour l'année 2019. Cette première délibération concerne le dispositif Ville Vie Vacances pour les actions socio-éducatives des associations au bénéfice des jeunes de 11 à 16 ans en échec scolaire, en difficulté sociale ou à la lisière de la délinquance pendant le temps des vacances. Pour notre arrondissement, il s'agit d'un soutien de l'association ADOS pour trois nuits en camping pour cinq jeunes pour un montant de 500 euros. La programmation complémentaire s'élève à 14 400 euros, portant la programmation annuelle à un montant de 56 000 euros. Je sollicite mes chers collègues, votre avis favorable pour cette programmation complémentaire et pour l'approbation de la convention d'application afférente.

Je sollicite aussi votre approbation pour la sollicitation du versement de la subvention de l'État d'un montant de 56 000 euros, car je vous rappelle que le dispositif Ville Vie Vacances est un dispositif de l'État, la ville de Lyon ne faisant que gérer ce dispositif. Je vous en remercie. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Tout le monde est d'accord ? Pas d'abstention, pas de vote contre ? Ce rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**C. PANASSIER :** « Les chantiers. »

**3. 30870 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation complémentaire 2019 pour un montant total de 19 670 euros**

**RAPPORTEURE : A. BLEY**

**A. BLEY :** « Le deuxième rapport concerne les Chantiers Jeunes pour des jeunes en difficulté particulière, pour des chantiers loisirs encadrés par les MJC ou les Centres sociaux, pour des jeunes de 14 à 18 ans pendant le temps libre pour financer des départs en vacances. ou des Chantiers éducatifs pour les jeunes de 16 à 25 ans encadrés par des éducateurs spécialisés comme ceux de la SLEA. Pour notre arrondissement, il s'agit de deux chantiers loisirs :

- MJC Montchat, cinq jours de chantiers loisirs : peinture des murs de la MJC, entretien d'un composteur, 1 500 euros.
- Cinq jours de chantiers loisirs encadrés par l'Arche de Noé qui se trouve dans le 7ème arrondissement, mais au bénéfice de l'EHPAD Villette d'or de notre arrondissement : peinture des murs pour un montant de 1 100 euros.
- La SLEA pour des chantiers éducatifs : peinture de murs chez différents bailleurs sociaux pour un montant de 2 000 euros.

Au titre de l'année 2019, la programmation complémentaire va s'élever à 19 670 euros portant la programmation financière de l'année à 75 000 euros.

Je sollicite votre avis favorable sur cette programmation complémentaire et votre approbation sur le modèle type de convention d'application. Je vous en remercie. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Tout le monde est d'accord. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**C. PANASSIER :** « Toujours Antonia BLEY sur la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi. »

**4. 30877 - Ajustement de la subvention de fonctionnement général attribuée au groupement d'intérêt public Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi, sise 24 rue Étienne Rognon à Lyon 7e fixée à 500 852 euros au lieu de 667 802 euros - Ajustement de la subvention de fonctionnement général attribuée à l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), sise 24 rue Étienne Rognon à Lyon 7e fixée à 760 918 euros au lieu de 593 968 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes**

**RAPPORTEURE : A. BLEY**

**A. BLEY :** « Merci Madame le Maire. Cette délibération nous propose un ajustement des subventions de fonctionnement général 2019 décidées par le Conseil municipal du 25 mars 2019 au bénéfice respectivement de la Maison métropolitaine de l'insertion et de l'association ALLIES. Il s'agit d'une simplification comptable réalisée par un financement direct des actions de l'association ALLIES, actions qui ne bénéficient pas du soutien européen du FSE et concernant les publics les plus éloignés de l'emploi, mais qui ne sont pas bénéficiaires du RSA. Le financement de ces actions de l'association ALLIES transitait jusqu'à cette délibération par la Maison métropolitaine pour l'emploi. Cet ajustement conduit donc à réduire le montant des subventions de la Maison métropolitaine de l'insertion pour l'emploi pour le ramener de 667 802 euros à 500 852 euros et à augmenter corrélativement les

subventions de l'association ALLIES de 593 968 euros à 760 918 euros, ce qui fait une différence d'environ 167 000 euros qui passent d'une association à l'autre.

C'est sur cette modification du montant de ces subventions et sur votre approbation des nouvelles conventions afférentes que je sollicite votre avis favorable et d'avance, je vous en remercie. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Y a-t-il des questions, des abstentions, des votes contre ? Tout le monde est d'accord. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**C. PANASSIER :** « Nous pouvons passer au rapport suivant, toujours avec Antonia BLEY sur le pacte territorial d'insertion pour l'emploi. »

## **5. 30878 - Approbation et autorisation de signature du Pacte territorial d'insertion pour l'emploi (PTIE)**

**RAPPORTEURE : A. BLEY**

**A. BLEY :** « Madame le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, la politique de l'emploi et d'insertion est une politique prioritaire de la ville de Lyon, soucieuse de l'insertion des personnes en difficulté afin d'assurer la cohésion et le développement durable du territoire. L'outil de la ville pour cette politique : la Maison de l'emploi et de la formation est devenue, par suite de la mise en place de la Métropole, la Maison métropolitaine de l'insertion pour l'emploi depuis l'approbation de l'avenant à sa convention constitutive par le conseil municipal de la ville de Lyon en date du 28 mai 2018. La Maison métropolitaine de l'insertion pour l'emploi est l'outil opérationnel de la Métropole pour la mise en œuvre de la politique d'insertion professionnelle dans le cadre du plan métropolitain de l'insertion pour l'emploi. La politique de la ville de Lyon en la matière s'inscrit désormais en articulation avec ce plan métropolitain 2016-2020 conformément au principe du plan de cohérence métropolitain. Les deux axes forts de ce plan sont un meilleur accès à l'emploi des personnes en insertion et notamment des bénéficiaires du RSA et un lien fort de l'insertion avec le monde économique et les opérations de développement urbain. La Métropole propose aujourd'hui à ses communes membres la signature d'un pacte territorial d'insertion pour l'emploi. Ce pacte a pour vocation de définir un lieu de gouvernance partenariale, d'être un outil de coordination et un lieu de convergence des actions en réunissant organismes payeurs, acteurs de l'insertion, acteurs économiques et communes. L'objectif est de rendre plus lisibles et plus efficaces les dispositifs d'accès à l'emploi suivant au plus près l'évolution des besoins dans les différents territoires pour un plus grand bénéfice des personnes en insertion. Sont partenaires du pacte territorial d'insertion pour l'emploi au côté de la Métropole : l'État, la région Rhône-Alpes avec son rôle majeur en matière de formation, Pôle Emploi, la Mutualité Sociale Agricole, acteur incontournable pour le RSA des agriculteurs, la CAF, chargée de payer le RSA, et les communes membres qui le souhaitent. Dans le texte proposé, vingt-deux communes sont candidates à la signature du pacte, dont la ville de Lyon. Ce pacte va s'articuler autour d'un organe métropolitain de pilotage, le bureau stratégique, réunissant les acteurs institutionnels précités et les communes associées, et des comités territoriaux d'insertion pour l'emploi au niveau local, des conférences territoriales des maires et un pour la ville de Lyon. À ce niveau, seront associés les acteurs locaux de l'insertion, de l'économie et aussi des personnes en insertion. Le conseil territorial est présidé par le Maire et ses représentants et le Vice-président est un représentant du monde économique. Le conseil territorial de Lyon sera donc présidé par le Maire de Lyon ou son représentant, et sera composé des maires d'arrondissement ou de leurs représentants. C'est une bonne nouvelle pour beaucoup de monde qui veut de la proximité, et les maires pourront garder la possibilité d'organiser les commissions d'insertion d'arrondissement qui sont un organe extrêmement intéressant pour connaître les besoins au plus près du territoire et pouvoir développer des actions qui sont adaptées à ses besoins. On y trouvera également des chefs d'entreprise et représentants du monde économique, des représentants locaux de Pôle Emploi de la Mission locale, des opérateurs de l'insertion sociale économique de la Maison métropolitaine et de l'association ALLIES. Le premier conseil territorial devrait se réunir au mois de septembre.

Je sollicite, mes chers collègues, votre avis favorable pour l'adhésion de la ville de Lyon à ce pacte et pour sa signature. Je vous en remercie. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Tout le monde est d'accord. Je pense que c'est effectivement un dossier intéressant et une belle progression sur ces questions d'insertion. Merci Antonia. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**C. PANASSIER :** « Nous allons passer à la petite enfance avec Claudine RICHNER en l'absence de Nathalie ROLLAND-VANNINI. »

**6. 30739 – Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2019 aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance pour un montant total de 3 329 480 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière**

**RAPPORTEURE : ~~N. ROLLAND-VANNINI~~ – C. RICHNER**

**C. RICHNER :** « Madame le Maire, mesdames et messieurs, ce projet de délibération a pour objet le versement d'une subvention complémentaire aux associations d'équipements de petite enfance au regard des éléments financiers et d'activité examinés lors des dialogues de gestion. Dans le 3ème arrondissement, il existe vingt-deux structures. Le premier versement de ces subventions a été effectué en décembre 2018. Le montant total alloué à ces organismes s'élève à 3 329 480 euros. Je vous remercie d'approuver ce rapport. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Y a-t-il des questions, des abstentions, des votes contre ? Tout le monde est d'accord. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**C. PANASSIER :** « Toujours avec Claudine RICHNER en l'absence de Nathalie ROLLAND-VANNINI, sur un lieu d'accueil enfants-parents nomade. »

**7. 30740 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 18 000 euros à l'association ACEPP Rhône pour le projet lieu d'accueil enfants parents (LAEP) « nomade » à compter du mois d'octobre 2019 – Approbation d'une convention d'application financière et d'un avenant à une convention d'occupation de locaux**

**RAPPORTEURE : ~~N. ROLLAND-VANNINI~~ – C. RICHNER**

**C. RICHNER :** « L'ACEPP est l'Association des Collectifs Enfants - Parents Professionnels. Elle est engagée depuis longtemps sur notre territoire, une convention a été signée avec la Ville de Lyon en mai 2019. Outre les neuf lieux d'accueil enfants – parents qui existent gérés par des structures associatives déjà subventionnées par la Ville, cette association de professionnels, l'ACEPP, veut expérimenter une nouvelle démarche : un dispositif « multi - services » dit LAEP « nomade » avec une mise en œuvre rapide. Ces territoires d'intervention identifiés sont à ce jour : le quartier Vilette-Paul-Bert, locaux en cours de discussion, le quartier Moulin-à-vent dans le 8ème : RAM de l'Envolée et dans le 9ème arrondissement, au Vergoin.

Afin de lancer ce projet, je vous demande d'approuver le montant d'une subvention de 18 000 euros pour cette association. Je vous en remercie. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Y a-t-il des questions, des abstentions, des votes contre ? Tout le monde est d'accord. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**C. PANASSIER :** « Nous continuons avec une subvention pour le point accueil de LASHO, Fabienne SERAPHIN. »

**8. 30768 - Attribution de subventions d'investissement à diverses associations à caractère social (LASHO 35 000 euros - Banque Alimentaire 20 000 euros - Médecins du Monde 15 000**

**euros - Le MAS 10 000 euros) et don à destination de la fondation Institut national du monde associatif - Approbation des conventions correspondantes**

**RAPPORTEURE : F. SERAPHIN**

**F. SERAPHIN :** « Madame le Maire, mes chers collègues, le 09 juillet 2015 par délibération, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la ville de Lyon pour la période 2015-2020 et notamment l'enveloppe d'intervention sociale. La ville de Lyon apporte régulièrement une aide financière pour la mise en place des projets de ces associations dans le cadre global du soutien qu'elle alloue chaque année à différentes structures d'aide pour le public en difficulté. Sur notre arrondissement, cela concerne deux associations. L'association LASHO, sise au 259 rue Paul-Bert dans le 3ème arrondissement, j'ai une plaquette ici pour les personnes qui ne connaissent pas cette association si vous souhaitez jeter un coup d'œil sur le rapport d'activité, je vous le remettrai à la fin de la séance. Par délibération du 19 novembre 2018, vous avez approuvé l'attribution d'une subvention d'investissement de 50 000 euros pour la reconstruction du point accueil pour un coût d'opération estimé à 113 508 euros. Des travaux complémentaires pour répondre et accueillir au mieux le public entraînent une augmentation du coût de l'opération dont le montant final est estimé à 215 021 euros.

Pour conduire à bien ce projet de réhabilitation, l'association LASHO sollicite l'attribution d'une subvention supplémentaire de 35 000 euros. Je vous remercie pour votre soutien.

Également dans ce rapport, je voulais donner quelques chiffres concernant le point accueil. Le point accueil de LASHO, chaque année, *inaudibles*.

Rattachée aussi à ce rapport, nous avons une subvention pour l'association Médecins du Monde qui est située au 15 boulevard Vivier Merle à Lyon, pour l'installation du centre d'accueil de soins et d'orientation pour les nouveaux locaux. L'association Médecins du Monde sollicite une subvention d'investissement de 15 000 euros auprès de la ville de Lyon pour un coût d'opération estimé à 37 701 euros.

Je vous remercie de soutenir ces dossiers. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Est-ce qu'il y a des questions, des abstentions, des votes contre ? Tout le monde est d'accord. Effectivement, j'ai eu le plaisir de participer à l'inauguration des travaux du point rencontre, c'est une métamorphose complète entre ce que c'était avant et ce que c'est aujourd'hui. Et effectivement, je ne sais pas si c'est ce chiffre-là, mais il y a énormément de monde accueilli tous les jours et effectivement, les gens qui sont au point accueil font un travail remarquable donc c'était intéressant de le souligner et de les soutenir. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Madame SERAPHIN ne prend pas part au vote

**C. PANASSIER :** « Abdel ACHACHE, le lancement de l'Appel à Projets Internationaux, phase 2, vous pouvez nous en dire plus ? »

**9. 30812 - Soutien à la vie associative et structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux 2019 phase 2 - Lancement de l'Appel à Projets Internationaux 2020**

**RAPPORTEUR : A. ACHACHE**

**A. ACHACHE :** « Tout à fait. C'est exactement ce que vous disiez, c'est une délibération d'une deuxième phase sur des Appels à Projets Internationaux menés conjointement avec la Ville, la Métropole et en ce qui concerne plus particulièrement le 3ème. Il y a une toute petite erreur qui s'est glissée dans la délibération sur une association qui s'appelle Écran libre, une association du 8ème. Pour le 3ème, nous avons quatre associations qui ont été retenues :

- La Plateforme de la jeune création franco-allemande pour un montant de 3 000 euros.
- IREX Europe qui est située rue Aimé Collomb, pour un montant de 2 000 euros.
- La Maison des solidarités qui est à l'angle Créqui, Villeroy, pour un montant de 7 500 euros.
- L'association Tout va bien pour un montant de 3 000 euros. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Des questions, des abstentions, des votes contre ? Tout le monde est d'accord. »  
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**C. PANASSIER :** « On continue avec les MJC, Monsieur ACHACHE. »

**10. 30865 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 10 Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon et à l'association Com'Expression pour un montant total de 1 865 452 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations**

**RAPPORTEUR : A. ACHACHE**

**A. ACHACHE :** « Pour la délibération précédente, pour la MJC, il s'agit de la deuxième tranche de subvention, pour les onze MJC de la ville et plus particulièrement en ce qui concerne le 3ème arrondissement, la Maison pour Tous des Rancy et la MJC de Montchat. Une particularité pour la MJC de Montchat qui va récupérer en gestion la salle Barbara qui fera l'objet d'une convention avec la Ville et qui a une belle rallonge de sa subvention pour pouvoir faire tourner cette belle salle.

Je vous demande de voter favorablement pour cette délibération. »

**C. PANASSIER :** « En complément, je voulais vous dire que je me réjouissais vraiment du dynamisme de nos deux MJC, la MPT bien sûr ici, qui s'inscrit définitivement comme un lieu phare de notre arrondissement, mais aussi de la ville avec cette magnifique ambition qui est la sienne, de proposer de nombreuses activités de qualité, d'accompagner toujours plus d'initiatives et de travailler toujours dans le respect des valeurs de l'éducation populaire. Et bien sûr, et ce rapport en parle, de la MJC de Montchat, je suis vraiment heureuse que la MJC puisse désormais gérer la salle Barbara. Cette salle est un magnifique écrin, il était donc logique que ça soit la MJC qui puisse la gérer et l'animer en fonction des attentes du territoire. Nous avons travaillé avec la Ville bien sûr, avec la MJC sur ce projet-là et je pense qu'effectivement cela sera une très bonne chose à la fois pour la MJC, les partenaires de la MJC, les habitants de Montchat et peut-être même au-delà. Et de notre côté pour effectivement faciliter les concerts, les conférences, l'occupation de la salle Barbara, il est nécessaire de pouvoir accueillir aussi les gens pour un pot avant, après, etc. Donc aujourd'hui, il y avait des difficultés d'accès à cette salle pour cela, la mairie d'arrondissement va soutenir la MJC pour réaménager les locaux, pour permettre cet accès-là et ainsi avoir une meilleure utilisation de la salle Barbara. Je pense que c'est un beau projet, on ne peut pas depuis la Place des Terreaux gérer une salle, c'est difficile, donc là, on est vraiment dans un effort de proximité et de dynamique sociale et culturelle de quartier, donc bravo. C'est un beau projet. »

**Y. BENHAYOUN :** « On a parlé de la MPT, de la MJC, je voudrais juste dire un mot de l'association Com'Expression qui est une association à cheval sur le 3ème arrondissement et sur le 6ème arrondissement qui, historiquement, était plutôt tournée sur la partie 6ème avec l'école Antoine Remond, et qui depuis un an intervient brillamment à l'école Pompidou et à l'école Laurent Mourguet. Il y a un projet en cours d'ailleurs, porté par Claudine RICHNER et l'association avec la directrice de Laurent Mourguet sur l'anniversaire du décès de Laurent Mourguet en l'occurrence. Et souligner aussi que cette ouverture de l'association Com'Expression sur le 3ème avec les deux écoles que je viens de citer, permet aussi d'augmenter l'offre périscolaire et extra-scolaire à destination des enfants du secteur, puisqu'à partir de cette rentrée, l'association a ouvert un accueil du mercredi matin, certes sur Antoine Remond, comme c'était le cas jusqu'à présent, mais aussi sur l'école Pompidou - Mourguet, ce qui témoigne de son dynamisme, et également l'ouverture d'un centre de loisirs associatif le mercredi après-midi. Voilà ce que je voulais simplement souligner. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Est-ce que tout le monde est d'accord pour ces ensembles d'aides aux associations qui œuvrent pour le 3ème arrondissement ? Pas de question, pas d'abstention, pas de vote contre ? Ce rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**C. PANASSIER :** « Nous continuons avec les subventions de fonctionnement complémentaire aux centres sociaux de Lyon et notamment à notre centre social Bonnefoi qui était très présent au forum des associations, samedi. Il a été très présent dans la réalisation de la fresque sous le CLIP entre la rue

Moncey et la rue Paul-Bert. Je ne sais pas si tout le monde a eu l'occasion de découvrir cette fresque, mais c'est un travail qui a été fait avec un artiste qui exposait dans le cadre du festival Peinture fraîche et qui a une réputation internationale aujourd'hui. Et avec les habitants du quartier et le centre social, ils ont travaillé à un projet ensemble. La fresque a été réalisée et le centre social a joué un grand rôle dans cette dernière action de quartier, comme il est très présent depuis longtemps. Abdel, je vous laisse la parole. »

**11. 30867 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 13 associations gestionnaires de 15 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé au titre de l'année 2019 pour un montant de 1 292 716 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations**

**RAPPORTEUR : A. ACHACHE**

**A. ACHACHE :** « Vous avez tout dit Madame le Maire, on peut effectivement souligner l'excellent dynamisme dont fait preuve le centre social et celle-ci, dans cette délibération, comme sur la précédente, de voter la deuxième tranche de subvention pour le centre social Bonnefoi. Un montant à hauteur pour nous de 71 491 euros.

Je vous remercie de bien vouloir voter en faveur de cette délibération. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Y a-t-il des questions, des abstentions, des votes contre ? Tout le monde est d'accord pour cette aide aux centres sociaux. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**C. PANASSIER :** « On continue sur les subventions aux associations d'éducation populaire, Abdel ACHACHE. »

**12. 30872 - Attribution de subventions de fonctionnement général à diverses associations d'éducation populaire au titre de l'année 2019 pour un montant total de 686 377 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations**

**RAPPORTEUR : A. ACHACHE**

**A. ACHACHE :** « D'éducation populaire pour l'association Léo Lagrange, le siège social est à Villeurbanne, mais l'association intervient depuis cette année, je parle sous contrôle de Monsieur CORAZZOL, c'est sur le périscolaire. Je crois que c'est la première année qu'ils interviennent sur le territoire de la ville et c'est pour ça qu'elle passe dans notre arrondissement, puisqu'ils interviennent dans le 3ème arrondissement. Pour un montant de 545 952 euros qui correspond à la deuxième tranche 2019 de la subvention pour l'association Léo Lagrange ».

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Des questions ? Pierre BERAT. »

**P. BERAT :** « Je demanderai un vote par division et je voterai favorablement pour le dossier, sauf pour ce qui concerne la fédération Léo Lagrange en rappelant ce que l'on a déjà dit en conseil municipal ici et que l'on redira lors du prochain conseil. On conteste toujours le mode de sélection de cette association et le fait qu'il y ait eu un vote dérogatoire par rapport aux sélections des autres organismes et que l'on ne comprend toujours pas pourquoi le recrutement s'est fait selon cette manière et qu'ils n'ont pas été mis en compétition avec d'autres structures. »

**C. PANASSIER :** « Je mets ce rapport aux voix, je note que Pierre BERAT vote pour l'ensemble des associations, sauf pour Léo Lagrange. Vous aussi, Patrick HUGUET aussi, vous aussi (A. QUESSADA) Est-ce qu'il y a des abstentions autres ? Le reste vote pour l'ensemble des associations. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Vote séparé sur la subvention à l'association Léo Lagrange : Abstention des élus Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon (P. BERAT, P. HUGUET) et de l'élue du groupe Lyon Bleu Marine (A. QUESSADA)**

**C. PANASSIER :** « On continue, Abdel ACHACHE, avec le volet social et éducatif de la politique de la ville. »

**13. 30879 - Programmation financière complémentaire 2019 au titre de la politique de la ville - volets lien social et éducation, Fonds Associatif Local (FAL) et du Fonds d'Initiatives Locales (FIL) au titre du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise (convention territoriale 2015-2020 de Lyon) pour un montant total de 27 600 euros**

**RAPPORTEUR : A. ACHACHE**

**A. ACHACHE :** « Avec le Fonds d'initiative local, c'est également sur la partie Fonds Associatif Local, mais en ce qui concerne, pour le 3ème, et plus particulièrement pour le centre social Bonnefoi, c'est un montant de 1 000 euros pour financer leur action d'aide au fonctionnement à leur conseil citoyens. Je vous remercie de voter favorablement à cette délibération. »

**C. PANASSIER :** « C'est une aide de 1 000 euros. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Est-ce qu'il y a des questions, des abstentions, des votes contre ? Tout le monde est d'accord. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Arrivée de Madame BOUZERDA**

**C. PANASSIER :** « Claudine RICHNER, les Maisons de l'enfance. »

**14. 30875 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 8 Maisons de l'enfance et à l'association Entraide Pierre Valdo au titre de 2019 pour un montant total de 659 306 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations**

**RAPPORTEURE : C. RICHNER**

**C. RICHNER :** « Madame le Maire, mesdames, messieurs, ce projet de délibération revient chaque année au mois de septembre. En effet, il concerne l'attribution de la deuxième tranche de la subvention de fonctionnement général aux huit maisons de l'enfance et à l'Entraide Pierre Valdo, la première tranche ayant été votée en janvier 2019. Pour votre information, dans notre arrondissement, la Maison de l'enfance du 3ème met en place cette année un relais d'assistantes maternelles, un RAM, dans ses locaux. Il s'inscrit parfaitement dans les priorités de la Ville de Lyon en matière de politique petite enfance, il sera opérationnel dès la fin de ce mois. Il existe dix-neuf RAM à Lyon. La somme allouée est de 50 630 euros.

Je vous remercie d'approuver ce rapport. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Des questions, des abstentions, des votes contre ? ce rapport est adopté. Nous sommes effectivement très heureux de la création de ce RAM qui était vraiment attendu par les assistantesses maternelles et l'on sera très heureux d'aller voir comment ça fonctionne et c'est d'ores et déjà une progression. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**C. PANASSIER :** « Amandine BARIOZ-PLANCHE, sur les questions de handicap, bien sûr. »

**15. 30884 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2019 pour un montant total de 47 234 euros**

**RAPPORTEURE : A. BARIOZ-PLANCHE**

**A. BARIOZ-PLANCHE :** « Bonsoir Madame la Maire, chers collègues, en mai dernier nous avons voté l'attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap, au titre de l'année 2019. Il s'agit ce soir de compléter cette délibération du mois de mai dernier pour diverses attributions sur toute la ville de Lyon, et en ce qui concerne le 3ème arrondissement, elles sont au nombre de cinq avec la coordination lyonnaise des associations de sourds pour 2 500 euros.

Le comité Louis Braille, Maison pour Tous qui est rue Vendôme que l'on connaît toutes et tous, pour 2 500 euros également.

Le centre régional pour l'Agir Solidaire qui traite à la fois de personnes en situation de handicap, mais aussi des personnes âgées qui perdent malheureusement de la mobilité, etc., pour une somme de 1 500 euros.

Également pour Distinguons-nous qui est avenue Lacassagne, à hauteur de 3 000 euros. Je profite d'ailleurs de cela pour vous rappeler que le samedi 13 octobre, nous aurons la journée des Dys sur la ville de Lyon et ça sera à l'hôtel de région. Un moment important et fort pour toutes les familles concernées.

Et enfin, la fédération association nationale des Accidentés de la Vie qui est rue de Créqui, pour la somme de 1 250 euros.

Je vous demande, chers collègues, d'approuver bien évidemment ces attributions. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Des questions, des abstentions, des votes contre ? Tout le monde est d'accord, ce rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**C. PANASSIER :** « Roland JACQUET, l'égalité femmes-hommes, un thème qui vous est cher, non ? »

**16. 30883 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 24 298 euros - Exercice 2019**

**RAPPOTEUR : R. JACQUET**

**R. JACQUET :** « Oui, merci Madame le Maire, mes chers collègues. Il s'agit avec ce rapport d'attribuer des subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes, des couples, en complément de celle déjà attribuée au conseil municipal le 25 mars dernier. Déjà, lors de la cérémonie de remise de médailles aux sportives, samedi, au forum des associations, j'ai indiqué que l'actualité nous imposait de condamner et d'agir par la sensibilisation, l'information et la vigilance, les violences faites aux femmes, violences conjugales ou autres, toutes inadmissibles. Je reviens à l'instant d'un rassemblement Place de la Comédie sur ces enjeux et si nous mesurons bien la situation, l'indignation grandit, mais il faut bien reconnaître que les mobilisations ne sont pas encore au niveau nécessaire. Il faut donc, Madame le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, chacune et chacun d'entre nous en parler, alerter, sensibiliser. Nous pouvons également inviter nos conseils de quartier à mettre à l'ordre du jour de leurs réunions cette question, nous pouvons inviter les associations à en faire de même. Nous-mêmes, notre mairie d'arrondissement, autour du 25 novembre, date de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, nous accueillons ici même dans cette salle, le 21 plus exactement, le 25 novembre étant un jour qui ne convenait pas bien. Le 21 novembre donc, nous accueillons ici une rencontre publique avec les associations que sont VIFFIL et Femmes Solidaires et celles qui voudront bien s'y associer ainsi que quelqu'un du Barreau. Car nous sommes toutes et tous concernés, car il s'agit de notre société malade de ces violences insupportables, il s'agit donc de les éradiquer. Les associations que nous soutenons avec les subventions que je vous propose d'adopter avec cette délibération s'occupent au quotidien de ces questions, en particulier par l'information, la sensibilisation et pour certaines d'entre-elles, agréées de l'accompagnement des femmes victimes. Vous les avez dans la délibération, Filactions qui organise chaque année le festival Brisons le silence ; Femmes Solidaires de notre arrondissement qui organise avec VIFFIL notre rencontre du 22 novembre ; BPW qui agit en milieu professionnel ; Colin Maillard, spécialisé dans des droits des enfants et des familles ; FIJI sur les questions des droits et des informations juridiques internationales ; le planning familial que je n'ai pas à présenter, il est connu ; l'association VIFFIL dont j'ai déjà parlé, mais qui a sa permanence en mairie d'arrondissement, très fréquentée et si utile. Enfin, la Ville de Lyon agit avec son deuxième plan d'action pour l'égalité, ainsi que la Métropole avec sa fiche d'action à l'intérieur qui est dédiée à cet effet.

Je vous demande donc d'approuver ces subventions si utiles, merci. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Y a-t-il des questions, des abstentions, des votes contre ? Ce rapport est adopté. »

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**C. PANASSIER** : « Nous changeons de registre, Fabrice VIDAL avec le dispositif propreté sur les berges. »

**17. 30649 - Dispositif de propreté berges du Rhône entre les ponts Winston Churchill et Pasteur par la Métropole de Lyon - Convention de gestion conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature**

**RAPPORTEUR : F. VIDAL**

**F. VIDAL** : « Madame le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, par cette convention, la Ville de Lyon confie à la Métropole de Lyon les attributions de nettoyage relevant normalement de sa compétence sur les sites des berges du Rhône. La surface globale à prendre en compte s'élève à 20 hectares, dont un peu plus de 3 hectares d'espace public de compétence municipale, c'est-à-dire les espaces verts, les aires de jeu, ce qui représente à peu près 16 % de l'ensemble. La Métropole de Lyon prend à sa charge le nettoyage global du site en plus des missions qui relèvent de sa propre compétence et que vous connaissez : nettoyage des espaces de voirie, vidage des corbeilles de propreté, ramassage des feuilles mortes, déneigement, évacuation et traitement des déchets. La Métropole assure pour la Ville de Lyon les missions suivantes : le nettoyage des espaces verts, le nettoyage des aires de jeu, la propreté des fontaines et lames d'eau, l'enlèvement des tags, le ramassage des feuilles mortes sur les espaces verts, les aires de jeu. Ce sont des prestations saisonnières. Le nettoyage et l'entretien de ce site seront donc confiés à un prestataire via signature d'un contrat-cadre à bon de commande. Le nouveau prestataire va être la société Suez qui remplace la SRP Coiro, avec un prix plus bas, nous avons obtenu un prix plus bas et davantage d'insertion pour évidemment une qualité que l'on espère toujours améliorée. Les conditions de remboursement par la Ville de Lyon à la Métropole de Lyon demeurent inchangées, à savoir un remboursement du montant des prestations relevant des compétences de la Ville de Lyon en fonction de la superficie des compétences municipales.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport. »

**C. PANASSIER** : « C'est un excellent rapport, et je crois que l'on peut saluer tous les agents qui nettoient sans cesse et qui recommencent, parce que les berges sont parfois dans un état, après de lourdes fréquentations, un peu affolant. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER** : « Est-ce qu'il y a des questions, des votes contre, des abstentions ? Ce rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**C. PANASSIER** : « Yann BENHAYOUN, vous allez nous présenter deux dossiers. Et ce qui serait bien, c'est qu'à l'issue de la présentation de ces deux rapports vous puissiez nous faire un point général sur cette rentrée 2019. »

**18. 30845 - Groupe scolaire Léon Jouhaux - Restructuration et extension - 34, rue Léon Jouhaux à Lyon 3e - Opération n° 03005531 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006**

**RAPPORTEUR : Y. BENHAYOUN**

**Y. BENHAYOUN** : « Très bien. Le premier dossier est un dossier qui concerne l'école Léon Jouhaux. Un dossier que nous avons eu l'occasion de présenter régulièrement au cours de ces derniers mois et ces dernières années sur notre arrondissement et dans ce conseil. Il a simplement vocation à faire état d'un ajustement des financements du chantier qui a commencé au début de l'été et qui a notamment pour objectif de pouvoir permettre le remplacement des menuiseries de cette école.

Il vous est demandé, madame, monsieur, de bien vouloir adopter le présent rapport. Je ne redétaille pas tout ce qui va être fait sur Léon Jouhaux et ce que l'on a commencé, la mise en conformité du self, la construction d'un préau, remplacement des canalisations, etc. Il y a énormément de choses, c'est un gros chantier qui va durer un an et demi, on aura certainement l'occasion d'en reparler et d'en discuter de nouveau dans ce cadre-là. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER** : « Y a-t-il des questions ? Françoise, honneur aux femmes. »

**F. CHEVALLIER** : « Même si nous avons eu beaucoup d'informations sur ce dossier, j'ai une question un peu précise sur l'aménagement des cours puisqu'il y aura une cour sur la Place des Martyrs de la Résistance et aussi une cour à l'intérieur de l'école. Ce que j'aimerais savoir, c'est comment seront réalisés les revêtements au sol et quelle végétalisation de ces espaces est prévue. En effet, avec la question du réchauffement climatique que nous connaissons, les épisodes de canicule sont de plus en plus fréquent et important, et on l'a vu cette année, y compris au mois de juin, donc pendant le fonctionnement des écoles. Il paraît important maintenant de faire des aménagements qui rafraîchissent la ville et dans ce cadre, la végétalisation et les revêtements utilisés ont toute leur importance. Quand je parle de végétalisation, je parle aussi bien de la présence d'arbres, on a bien des arbres sur la Place des Martyrs, je ne sais pas s'il y en a dans la cour de l'école, mais je parle aussi de la végétalisation au sol, parce que les deux sont vraiment complémentaires et importants pour le rafraîchissement de l'air. Certaines communes, comme on l'a vu dans la presse, comme Villeurbanne ou encore Paris, ont commencé à aménager leurs cours d'école dans ce sens et ce qui serait bien *a minima*, c'est que pour les projets en cours de réalisation, comme c'est le cas pour l'école Léon Jouhaux, on puisse prendre en compte ce type d'aménagement. Et j'avais aussi un rappel d'une demande que nous avons faite à plusieurs reprises qui était de rendre piétonne la partie de la rue des Rancy qui est entre l'école et la Place des Martyrs de la Résistance pour une meilleure sécurité des parents, des enfants, et aussi une meilleure qualité de l'air à cet endroit. On commence à rendre piétonne d'autres quartiers de la ville de Lyon, c'est quelque chose qui je le pense va se développer de plus en plus, en tout cas je l'espère. Ici, j'avais entendu les réponses à l'époque, mais l'on peut imaginer que les projets aussi évoluent. Je vous remercie. »

**C. PANASSIER** : « On va peut-être écouter votre question aussi, comme ça, il y aura une réponse globale de Yann BENHAYOUN ensuite. »

**P. BERAT** : « Merci Madame le Maire. Je ne prendrai pas part au vote sur ce dossier par cohérence avec les positions qui ont été prises précédemment où je rappelle que nous avons toujours défendu la création d'une nouvelle école sur la Part-Dieu plutôt que de faire grossir cette école Léon Jouhaux. Le rapport indique quelque chose d'intéressant quand même, Yann BENHAYOUN est passé rapidement, mais il y a quand même une augmentation budgétaire sur ce dossier, ce qui veut dire que l'argument qui nous avait été servi de dire cette solution de faire grossir l'école coûte moins cher que de faire construire une nouvelle école. On se rend compte qu'au début des travaux, on commence déjà à avoir des rallonges qui sont importantes et donc cet argument sera de moins en moins pertinent. Et pour le reste, je ne vais pas redévelopper toute l'argumentation, mais il y avait trois points :

- Le premier, c'était que, pour ce qui est le plus important, c'était la question des enfants. Les enfants sont sans doute mieux dans des écoles à taille humaine plutôt que dans des maxi groupes scolaires et c'est ce que l'on est en train de faire à Léon Jouhaux et que l'on ne soutient toujours pas.
- Le deuxième point, c'est sur le point urbanistique. Pour la Part-Dieu, c'était une vraie opportunité que de disposer d'une nouvelle école au cœur de la Part-Dieu plutôt que d'aménager à la marge, alors que d'amener les enfants dans la Part-Dieu, ça aurait été un plus indéniable.
- Le troisième point, c'est la question environnementale, Françoise CHEVALLIER vient de l'évoquer, je suis d'ailleurs content qu'Europe Écologie les Verts se préoccupent enfin de ce dossier, parce qu'on ne vous a pas beaucoup entendu. Je crois que vous l'avez toujours voté depuis le début, Madame CHEVALLIER. C'est vrai qu'il y a des écologistes dans le collectif Part-Dieu, donc vous êtes un peu titillés, les notables verts, vous êtes obligés maintenant de rejoindre l'opposition, mais c'est vrai que vous avez toujours voté ce dossier, donc je suis un peu étonné de vous voir sortir du bois maintenant. Il y a une dimension environnementale et j'irais plus loin que ce que vous avez dit, Madame CHEVALLIER, parce qu'en fait, ce n'est pas que la question de savoir s'il y aura des arbres ou pas, c'est que pour construire la cour, on a effectivement utilisé une partie de la Place et que cette Place des Martyrs de la Résistance qui était un grand espace sous-utilisé aurait pu servir à faire un espace vert, au moins en partie. Et dans ce choix qui a été fait, effectivement, on a renoncé à verdifier cet endroit de la Part-Dieu et l'on sait que c'est un endroit qui en a besoin. Donc j'irais

même plus loin que ce que Françoise CHEVALLIER a dit et que c'est quand même une opportunité de verdissement qui a été perdue.

Donc, pour ces trois raisons, l'on reste partisans du projet alternatif qui aurait été de construire une nouvelle école à la Part-Dieu. »

**Y. BENHAYOUN :** « Quelques éléments de précision. Le débat que l'on a aujourd'hui ne doit pas obérer ce qui existe déjà, en l'occurrence la Place des Martyrs de la Résistance comme l'école Léon Jouhaux sont deux espaces qui sont déjà très largement et très fortement arborés, il ne faut pas avoir une discussion comme s'il n'y avait absolument rien. C'est la première chose. La deuxième chose, c'est qu'effectivement, on est en train de travailler avec les services sur la question de l'enrobé et quelle figure il pourra avoir. Je crois que Guy CORAZZOL pourra en dire un mot plus précisément tout à l'heure. Mais c'est un travail que nous menons avec l'ensemble de la communauté éducative de cette école et y compris sur la question des aménagements que nous avons travaillée encore avant l'été avec la communauté éducative, le directeur de l'école, les parents d'élèves. Ils étaient plus d'une centaine au cours d'une réunion extrêmement intéressante qui nous a permis de commencer à entrevoir les futurs aménagements qui pourraient être mis en place sur la rue des Rancy, en particulier l'élargissement des trottoirs, la nécessité de mettre en place un plateau. Je rappelle également qu'aux heures d'entrée et aux heures de sortie de nos écoles, nous avons des agents en gilets jaunes qui accompagnent les enfants et leur famille pour les aider à traverser. Et nous avons également regardé des éléments d'une baïonnette pour pouvoir permettre également aux élèves et aux enfants de traverser dans les meilleures conditions possibles. Bien entendu, ça fait partie de nos priorités et nous allons continuer ces discussions et ces échéances tout au long des semaines qui arrivent et en particulier avec les services de la Métropole et de la SPL. Pour le reste, je crois que Guy CORAZZOL voulait apporter quelques précisions sur la cour. »

**G. CORAZZOL :** « Merci. Concernant les cours de récréation des écoles de la ville de Lyon, à partir de cette rentrée scolaire, toutes les cours de récréation qui seront réhabilitées ou construites, seront en sol clair. Une teinte entre le noir du bitume et le béton gris clair. A noter que le béton gris clair a tendance à faire beaucoup de réverbération, c'est pourquoi il faut trouver une teinte entre les deux qui permettent effectivement d'éviter les îlots de chaleur dans les cours de récréation. Nous continuons à travailler et à benchmarker pour essayer de trouver la meilleure solution possible sur les revêtements de ces cours. Ainsi par exemple, si l'on prend l'école Simone Veil qui a été inaugurée à l'occasion de la rentrée, vous pourrez constater les différents revêtements de la cour : il y a, à la fois, des parties noires et pour quasiment la moitié de la cour, des parties peintes en couleur beaucoup plus claire. Voilà un exemple concret de teintes pour les réhabilitations à venir ou les futures cours d'école. Sur la végétalisation, je ne reviens pas sur l'école Léon Jouhaux, mais si vous regardez les deux derniers groupes scolaires qui ont été livrés, c'est-à-dire Françoise Héritier et Simone Veil, il y a onze arbres qui vont être plantés à l'automne sur la cour Simone Veil. Il y a également des parties de zones verdies sur les côtés qui sont en train de pousser. Quant à l'école Françoise Héritier, vous pouvez voir qu'une très grande partie des extérieurs sont végétalisés soit en arbre, soit en arbuste dans cette école du 7ème arrondissement. Donc, nous continuerons à le réaliser évidemment, je ne parle même pas des panneaux photovoltaïques qui sont sur l'école Simone Veil ou sur d'autres écoles.

Enfin puisque l'on parle développement durable, sachez que si l'on a rajouté un peu d'argent sur l'école Léon Jouhaux, c'est parce qu'effectivement nous n'avions pas prévu à un moment donné de changer les huisseries et de les mettre en doubles vitrages. Ces travaux ont été l'occasion de travailler sur le confort thermique du bâtiment Léon Jouhaux et ont permis de terminer la problématique d'isolation thermique de ce bâtiment.

Sur la question de dire si cela coûte plus cher de construire une école neuve ou si cela coûte moins cher de réhabiliter une école, l'enjeu était de trouver une solution efficace et rapide pour répondre à la pression de démographie scolaire du 3ème arrondissement. Je vous rappelle, en effet, que les cinq classes supplémentaires qui vont être construites à Léon Jouhaux, et les quatre classes supplémentaires qui ont été livrées cet été à l'école Jean-Jaurès dans le 6ème arrondissement vont permettre d'absorber cette démographie scolaire jusqu'en 2021 en proposant des conditions d'accueil. Enfin, sur le fait que l'on construise des grosses écoles à taille humaine ou pas humaine, je

crois que la Ville de Lyon, en lien avec l'Éducation nationale et les associations qui participent au fonctionnement des écoles font en sorte quotidiennement que les enfants puissent être accueillis dans des conditions très satisfaisantes que cela soit dans une école de vingt ou quinze classes. Je crois que l'on peut s'enorgueillir à la Ville de Lyon d'accompagner l'ensemble des professionnels de l'Éducation nationale et des enfants, et des agents pour faire en sorte que tout se passe bien. Je pense qu'il n'y a pas de grosses écoles ou de petites écoles, pour une ville de plus de 500 000 habitants. Construire des écoles de dix classes ne serait pas à la hauteur de nos ambitions pour répondre aux enjeux de la démographie scolaire de la ville de Lyon. Nous cherchons à trouver les moyens de travailler sur des bâtiments confortables, mais aussi sur un accompagnement humain qui permettent à tous les enfants de la ville de Lyon de pouvoir construire leur avenir. Je vous remercie. »

**C. PANASSIER :** « Françoise CHEVALLIER. »

**F. CHEVALLIER :** « Juste une minute pour répondre, parce que cette attaque de Pierre BERAT est un peu exagérée, je ne la comprends pas très bien. Parce que l'on s'est quand même exprimés plusieurs fois sur la question de l'école Léon Jouhaux et dans cet arrondissement, et au conseil municipal de la Ville de Lyon, soit en tant que tel sur des délibérations, soit dans le cadre du PLU. Donc je ne comprends pas très bien pourquoi l'on nous dit que tout d'un coup nous nous exprimons sur l'école Léon Jouhaux, reprenez les comptes-rendus, etc., vous verrez bien que l'on s'est déjà beaucoup exprimés sur ce sujet-là. Nous aurions nous aussi préféré, et nous l'avons dit dans le cadre du nouveau PLU, qu'il y ait une nouvelle école sur la Part-Dieu qui soit faite. Après le positionnement du vote, nous ne sommes pas allés jusqu'à votre positionnement de ne pas voter ou de voter contre, ce genre de choses, parce qu'il faut aussi accueillir les enfants et que ce projet de rénovation ou d'extension, les solutions proposées ne nous paraissaient pas les meilleures, mais elles ne nous paraissaient pas non plus complètement farfelues. C'est donc la raison de ce positionnement que nous avons pris, mais nous avons bien exprimé des attentes, comme je l'avais exprimé, sur la rue des Rancy, sur le fait qu'il y avait une nouvelle école, on l'a dit à plusieurs reprises. Donc je ne comprends pas très bien pourquoi vous nous attaquez comme ça. Il y a peut-être des municipales qui arrivent, c'est peut-être pour ça ? Je ne sais pas. »

**C. PANASSIER :** « Non, mais bon, voilà, ils ne vous l'avaient pas dit, ce n'est pas très intéressant au fond. Allez, une minute. »

**P. BERAT :** « C'est un problème politique un peu de fonds, et je crois que c'est un peu le problème des Verts, c'est-à-dire que l'on ne peut pas être dedans... »

**C. PANASSIER :** « C'est bon, on a bien compris votre position. »

**P. BERAT :** « Je réponds à ce que Françoise CHEVALLIER vient de dire, on ne peut pas être dedans et dehors. Moi, je constate que vous avez toujours voté pour ce dossier, donc vous pouvez difficilement maintenant, parce que l'on approche effectivement des élections, dire que vous aviez une autre conception des choses. Vous avez été associée à ce projet et il faut l'assumer.

Et le deuxième point, c'est sur ce qu'a dit Guy CORAZZOL, sur la taille des écoles. Aujourd'hui, en commission d'urbanisme, nous avons parlé de ce qui va se faire sur Mermoz. Sur Mermoz, nous allons bien conserver deux écoles qui sont très proches l'une de l'autre pour rester dans des tailles humaines. Donc ce que vous faites à certains endroits, nous aurions très bien pu le faire dans le 3ème à la Part-Dieu. Vingt-trois classes, c'est beaucoup. »

**C. PANASSIER :** « Petite précision sur Mermoz, c'est un quartier que je connais bien, ce sont deux écoles existantes et effectivement, nous sommes en politique de la ville dans un quartier très sensible et qui est en renouvellement urbain et qui va avoir un périmètre de recrutement beaucoup plus large, donc ce n'est pas comparable. Les quartiers, entre la Part-Dieu et Mermoz, on peut difficilement comparer les choses, je ne vais pas polémiquer. Est-ce qu'il y a des votes contre ou abstentions ? Vous ne prenez pas part au vote, chacun assume ses choix. Est-ce qu'il y a d'autres abstentions, votes contre ? Sinon tout le monde est d'accord pour ce rapport. »

#### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Abstention des Élus Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon (P. BERAT, P. HUGUET)**

**Abstention de l'Élu du groupe LYON BLEU MARINE (A. QUESSADA)**

**C. PANASSIER :** « Deuxième rapport, toujours pour Monsieur BENHAYOUN sur le temps scolaire et périscolaire. »

**19. 30900 – Approbation de la programmation PEdT 2019/2020 : temps scolaire - temps périscolaire et CEL/CLAS/REAAP**

**RAPPORTEUR : Y. BENHAYOUN**

**Y. BENHAYOUN** : « Il s'agit, Madame la Maire, mesdames, messieurs, chers collègues, d'un rapport que nous connaissons bien puisque nous le voyons chaque année à cette époque, en cette rentrée, puisqu'il s'agit de la programmation du projet éducatif du territoire. Projet éducatif du territoire qui se décline en quatre objectifs aujourd'hui partagé par ce qui compose aujourd'hui le PEdT : l'Éducation nationale, le monde associatif, les équipes enseignantes bien entendu et puis les parents d'élèves, la ville bien sûr. Plusieurs objectifs : d'abord développer l'école citoyenne et inclusive, accompagner l'accueil des enfants dès la maternelle bien entendu, lutter et prévenir contre le décrochage scolaire et déployer l'usage et la culture du numérique. Ces différents objectifs se déclinent sur les différents temps de l'enfant, sur le temps scolaire, sur le temps périscolaire en particulier et puis aussi sur des temps extra-scolaires, j'y reviendrai tout à l'heure. Sur le temps scolaire, vous connaissez déjà ce que l'on accompagne : l'exceptionnel dynamisme de nos écoles au travers des classes découvertes, au travers des classes péniches, de l'USEP bien sûr. Je voudrais avoir un mot sur les PIL, les Projets d'Initiative Locaux, qui permettent aux écoles de développer des projets très adaptés à leur territoire immédiat, à leur quartier, d'aller chercher des petites structures associatives qui, à l'instant T, peuvent sur l'ensemble de l'année les aider à monter des projets très innovants et que l'on ne retrouve pas forcément ailleurs et ces PIL ont beaucoup de succès. Sur le temps périscolaire bien sûr, les ateliers du mercredi, je voudrais à ce propos attirer votre attention sur trois structures en particulier :

- L'association ÉbulliScience que nous connaissons bien aujourd'hui sur notre arrondissement et sur la ville, mais qui intervient avec beaucoup de qualité et beaucoup de sérieux, beaucoup de pédagogie autour de la question des cultures scientifiques auprès des enfants de maternelle et d'élémentaire.
- Une deuxième structure, l'association Robin des Villes qui sensibilise et accompagne les équipes d'animateurs notamment, mais aussi bien entendu les enfants autour de la question du développement durable et de l'écologie, c'est important.
- Et le Lyon Olympique Échecs. On parlait tout à l'heure de l'école Pompidou, vous savez que l'école Pompidou est une école qui historiquement fait beaucoup d'échecs et le Lyon Olympique Échecs a tellement grossi qu'aujourd'hui c'est une structure extrêmement importante, et je crois, Madame la Maire, que nous avons pu remettre une médaille à l'une de leurs adhérentes.

Donc, je crois qu'il y a vraiment des synergies fortes et de la cohérence forte qui se travaillent sur les différents temps et c'est tout le sens du projet éducatif de territoire, temps scolaire, temps périscolaire, temps extra-scolaire. Les ambassadeurs du Livre de l'AFEV dont le succès ne se dément pas et qui sont toujours autant plébiscités au sein des conseils d'école. Et un mot de la coéducation de la place des parents que l'on veut évidemment de plus en plus importante, de plus en plus prégnante au sein de nos écoles. Les parents ne sont pas juste là pour commenter la vie éducative, ils sont aussi là pour la faire, car ils sont les premiers éducateurs de leurs enfants et c'est dans ce sens que nous les accompagnons aussi au travers de la programmation du projet éducatif de territoire. Nous aurons l'occasion tout au long de l'année, vous le savez, d'y revenir régulièrement sur le vote de nouveaux rapports.

Je vous demande, madame, monsieur, de bien vouloir adopter le présent rapport de ce soir. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER** : « Amandine BARIOZ-PLANCHE est d'accord. Est-ce que d'autres gens sont d'accord ? Personne n'est contre ce rapport, personne ne s'abstient ? Ce rapport est adopté à l'unanimité. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**C. PANASSIER** : « Un petit point sur la rentrée, Monsieur BENHAYOUN ? »

**Y. BENHAYOUN** : « Oui, une petite communication traditionnelle de cette rentrée, qui est la deuxième en l'occurrence avec l'organisation à quatre jours que nous connaissons aujourd'hui et qui globalement s'est extrêmement bien passée pour l'ensemble des élèves, des équipes enseignantes et leurs familles. En quelques chiffres, parce que ça me semble important de vous donner quelques chiffres, on a plus

de 7 200 élèves scolarisés sur l'arrondissement, 7 214 exactement ; 4 214 élémentaires et 3 000 enfants de maternelle, tout rond. On est sur une dynamique de croissance toujours aussi régulière et qui entraîne des évolutions au sein de nos établissements avec les inévitables ouvertures de classes, en l'occurrence pour cette rentrée, nous avons une ouverture à l'école Mazenod, une ouverture à la maternelle Anatole France et puis une ouverture également à l'élémentaire Nové-Josserand. Et nous avons eu pour un retrait à l'école Rebatel qui depuis trois ou quatre ans fleuretait singulièrement avec le seuil de retrait de l'académie. Ce que je peux vous dire également, c'est que comme d'habitude, l'été est propice à la réalisation ou à la finalisation d'un certain nombre de travaux qui sont menés dans nos écoles, sur notre patrimoine bâti. Bien entendu, comment ne pas évoquer la fin des travaux du self de l'école Anatole France et de la nouvelle cour de récréation et son nouvel enrobé d'ailleurs. Ça, c'était la première chose, c'était un engagement que nous avons pris, il a été tenu, donc depuis cette rentrée, l'ensemble des élèves de l'élémentaire et de la maternelle Anatole France déjeune dans un restaurant flambant neuf que nous inaugurerons probablement prochainement et dont je vous invite à aller voir. Nous avons fait également des travaux importants dans la cour de la maternelle Painlevé, nous avons également fait des travaux dans la cour de l'élémentaire Louise-Viala. Nous avons également fait des travaux importants à l'intérieur de l'école élémentaire Meynis avec un réaménagement des salles du rez-de-chaussée permettant une meilleure distribution des espaces et une meilleure cohabitation des temps scolaires et temps périscolaires avec la salle informatique. Je ne rentre pas dans les détails plus à même, je suis à votre disposition pour toute question si vous avez besoin d'information complémentaire sur cette rentrée qualitative et vraiment très sympa ».

**C. PANASSIER :** « Je me permets juste de compléter sur les travaux et en réponse aussi sur ce que disait Françoise CHEVALLIER, il y a eu des interventions cet été dans la cour d'école de Painlevé maternelle et justement un travail sur la reprise des pieds des arbres pour qu'il n'y ait plus d'enrobé, mais au contraire de la pelouse. En plus, des bacs de jardinage qui sont attribués à chaque classe de l'école et sur une cour qui est largement arborée. C'était juste pour souligner ou illustrer les propos de Guy CORAZZOL. Monsieur BERAT. »

**P. BERAT :** « Merci, Madame le Maire. Deux questions sur ce qui vient de nous être dit, les chiffres que vous nous communiquez, c'est y compris le privé ou uniquement le public ? Deuxième question sur les travaux que vous avez mentionnés rapidement, on en est où de la mise au niveau des écoles en termes de sécurité ? Les suites des diagnostics sécurité, notamment par rapport aux attentats et risques terroristes, est-ce qu'il y a des choses qui ont été faites dans certaines écoles ? »

**Y. BENHAYOUN :** « Les chiffres donnés sont les chiffres du secteur public bien entendu, puisque nous avons directement la main dessus. J'essaierai de vous communiquer évidemment ceux du privé si vous le souhaitez, il n'y a absolument aucun souci par rapport à ça. Sachez globalement qu'en moyenne les effectifs du privé représentent un peu plus de 20 % du nombre total d'enfants scolarisés sur notre arrondissement et je crois à l'échelle de la ville, mais peut-être que Guy CORAZZOL voudra le préciser. Et en ce qui concerne la sécurité, c'est un travail que nous faisons très régulièrement et en particulier malheureusement depuis les attentats de 2015, donc je ne reviendrai pas sur l'historique de tout cela. Ce que je peux vous dire, c'est que nous avons plus de 95 % de nos écoles qui aujourd'hui sont équipées de visiophone, que certaines d'entre elles ne le sont pas encore, mais il est prévu qu'elles le soient sur la fin de l'année 2019 et sur l'année 2020, parce que c'est un travail au long court. Vous avez parlé de ce diagnostic qui bien entendu a fait état de disparité et d'une hétérogénéité très forte de nos écoles et de notre bâtisse qui nécessitait des interventions forcément différentes et étalées dans le temps. Je sais que nous avons eu des financements de l'État pour accompagner cet équipement en visiophone, mais sur l'année 2019 et sur l'année 2020 normalement, en ce qui concerne l'arrondissement, j'en parlais encore ce matin même avec les services, l'ensemble de nos écoles en seront équipées ».

**C. PANASSIER :** « On a voté le rapport ? Est-ce qu'il y a des gens qui sont contre ? On l'a voté, il me semble qu'on l'a voté et ensuite j'ai donné la parole à Yann pour qu'il nous fasse un petit point sur la rentrée. On peut passer à la culture Jérôme MALESKI. »

**M. CORAZZOL quitte la séance**

**20. 30753 - Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 100 000 euros à des structures de création et de diffusion artistique - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations**

**RAPPORTEUR : J. MALESKI**

**J. MALESKI :** « Avec plaisir, Madame la Maire. Je vous propose un rapport concernant la Friche Lamartine, l'ex-Friche Lamartine devrait-on dire, parce que vous savez que les nouveaux locaux sont désormais investis rue Saint Victorien. Juste un petit point sur cette nouvelle installation, la Friche devient maintenant, un des hauts lieux de la culture contemporaine puisque, par exemple, en 2018 on comptait à l'ancienne Friche Lamartine 230 adhérents permanents, on avait 720 adhérents temporaires, on avait à peu près 8 personnes qui travaillaient sur les lieux, 180 bénévoles qui se mobilisaient pour le projet. En tout, c'est 1 410 personnes qui ont fréquenté le site, dont 800 artistes qui bénéficiaient des ateliers et des ressources mises à disposition par la Friche. Il y a 500 personnes qui fréquentaient aussi le Frich'Market. Cette Friche Lamartine a été scindée en deux lieux, vous avez un lieu dans le 9ème arrondissement dans la rue Tissot et l'autre lieu que nous avons conservé dans le 3ème arrondissement, parce que c'était un souhait aussi de l'ancien adjoint de la culture, George KÉPÉNÉKIAN qui a été renouvelé par Loïc GRABER, d'avoir cette histoire de cette manifestation culturelle dans notre arrondissement puisque l'on parlait de la Friche RVI, on est allés à la Friche Lamartine et ensuite, on a souhaité que ça continue avec le site de la robinetterie rue Saint Victorien. Là, c'est une demande de subvention pour de l'investissement, pas sur le site de la rue Saint Victorien, sur le site Tissot, mais comme le siège est toujours dans le 3ème arrondissement, c'est pour ça que nous sommes concernés. C'est un beau lieu, je vous invite à y aller, parce que, le problème qu'il y avait dans l'ancien lieu, c'est que ce n'était pas un équipement qui pouvait recevoir du public et maintenant, tout a été fait justement pour que le public puisse entrer dans le nouveau site de la robinetterie Place de la Ferrandière, donc allez-y, vous verrez, c'est magnifique.

Je vous demande bien évidemment de voter favorablement ».

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Nous sommes d'accord. Qui est contre ? Personne ne s'abstient, donc tout le monde est d'accord pour les artistes de la Friche Lamartine. Ils vont changer de nom ? »

**J. MALESKI :** « Ça, ils vont le décider, donc effectivement, il n'y a pas de nom encore. J'en ai soumis un, je ne sais pas si ça va leur plaire, ils verront, ils choisiront. Vous savez, c'est un site autogéré, donc c'est à eux de décider. »

**C. PANASSIER :** « Ils auto déciderons. »

**J. MALESKI :** « Et également le festival, puisque l'on avait le festival Lamartine à la plage. »

**C. PANASSIER :** « Ils trouveront quelque chose de rigolo, j'en suis sûre. »

**J. MALESKI :** « J'avais proposé "le robinet cool", mais je ne sais pas si effectivement ça sera reçu. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**C. PANASSIER :** « Puisque tout le monde est d'accord pour ce rapport, vous pouvez présenter le suivant sur le volet culture de la politique de la ville. »

**21. 30882 - Programmation financière complémentaire 2019 au titre du volet culture de la politique de la ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 60 500 euros**

**RAPPORTEUR : J. MALESKI**

**J. MALESKI :** « Oui, bien sûr. Bientôt, nous allons inaugurer la biennale d'art contemporain, mais nous travaillons déjà à la prochaine biennale, la biennale de la danse. Je vous propose une subvention pour préparer le défilé 2020 de la biennale de la danse sur le quartier de La Guillotière pour la compagnie Kadia Faraux qui va travailler entre autres avec le centre social et tout le quartier en politique de la ville.

Je vous demande bien évidemment de voter favorablement pour ce dossier. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Des abstentions, des votes contre ? Tout le monde est d'accord. »

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**C. PANASSIER** : « On part à l'auditorium. »

### **22. 30952 - Auditorium Maurice Ravel - Subvention pour aménagement des espaces d'accueil au public, des espaces de travail et travaux de sécurité - Opération n° 03048640 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2016-1, programme 20005**

**RAPPORTEUR : J. MALESKI**

**J. MALESKI** : « Oui, l'auditorium. Vous savez que nous avons lancé une série de travaux importants sur l'auditorium, nous avons déjà, dans une première tranche, réaménagé les vestiaires, les bureaux, la salle de médiation, le studio de percussion, la zone Berlioz. Là, nous passons une deuxième tranche de travaux, c'est un bâtiment qui a plus de 40 ans, donc qui commence à nécessiter des travaux d'importance. Il s'agit là d'améliorer l'acoustique de la scène, de prévoir la rénovation de la salle Proton, il nous est donc proposé d'accorder une subvention de 800 000 euros pour ces différents travaux : l'acoustique de la scène et la rénovation de la salle Proton.

Je vous demande bien évidemment de voter favorablement pour ces travaux de ce haut lieu de la culture lyonnaise. »

**C. PANASSIER** : « Moi, je voudrais en profiter pour féliciter toute l'équipe de l'auditorium, pour évidemment la qualité de l'orchestre et des spectacles proposés, mais aussi tout ce qui se joue autour, je pense au projet Démos qui permet chaque année à des jeunes enfants, pas forcément préparés à la musique, de découvrir un instrument. Je pense au chantier de la création musicale qui, chaque année embarque 150 enfants issus de trois écoles élémentaires de Lyon dans un processus de création musical au côté de compositeurs. Des expériences rares qui défendent l'idée que la musique doit jouer un rôle essentiel dans la vie sociale. Dynamique territoriale, intégration sociale, éducation artistique, accès à la culture, pédagogie de l'enseignement musical sont les enjeux multiples et vraiment, nous pouvons saluer le travail d'Aline Sam-Giao et de son équipe. Et puis, je voudrais tout particulièrement évoquer l'espace découverte puisque j'ai eu la chance de le visiter, c'était absolument génial, il y a un très bel espace qui abrite 120 instruments dédiés à tous et répartis par famille d'instruments : les cordes d'un côté, les bois, les cuivres, les percussions. Et dans ce bel espace, l'équipe de l'auditorium propose des ateliers sonores depuis l'éveil musical pour les tout-petits, je ne sais même pas si ce ne sont pas des bébés, jusqu'aux adultes pour l'initiation aux instruments en passant par des ateliers bruitage de films pour les ados. Il y en a vraiment pour tout le monde et je vous invite vraiment à découvrir cet espace qui est magnifique et qui participe bien à la dynamique de l'auditorium qui est de plus en plus rayonnant, beaucoup moins sélectif, beaucoup plus ouvert à tous et dans le quartier. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER** : « Est-ce qu'il y a des gens qui sont contre cette délibération, qui s'abstiennent ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité. »

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**C. PANASSIER** : « Nous retournons, Abdel, au sport avec le Dispositif Trait d'Union. »

### **23. 30806 - Dispositif Trait d'Union - 2ème session - Attribution de subventions à divers clubs sportifs - Approbation de conventions**

**RAPPORTEUR : A. ACHACHE**

**A. ACHACHE** : « Décidément, ce soir, l'ensemble de mes délibérations vont concerner une deuxième tranche. Il s'agit-là de la deuxième tranche du Dispositif Trait d'Union que je ne représente pas, c'est un dispositif financé par la Ville de Lyon à hauteur de 205 000 euros et 45 000 euros par trois clubs professionnels de l'agglomération, à savoir l'Olympique Lyonnais, ASVEL Féminin et le LOU. Sur la première tranche, nous avons eu 37 associations sur 70 qui avaient été reçues. Sur cette deuxième tranche, 34 associations sur 53, avec plus particulièrement pour le 3ème qui nous concerne ce soir. L'association Massis Club d'Échecs qui est un club d'échecs, pour un montant de 2 500 euros. L'Élan de Lyon sur un beau projet de sport santé qui s'appelle Atouform pour un montant de 3 000 euros.

Le PLVPB sur deux projets ciblés, le tournoi des trois Filets avec le volley, le badminton, le tennis de table ainsi qu'une formation au sport féminin pour un montant de 3 000 euros.

L'association Lyon Montchat GR sur un projet sport culture pour ouvrir les sportifs de la GR à l'Opéra de Lyon pour un montant de 3 000 euros avec des actions communes avec l'Opéra.

L'association Urban Arts Academy, qui fait essentiellement du hip-hop, pour un montant de 2 500 euros.

Et l'association Undokai sur des arts martiaux, pour de la formation aussi et des stages intergénérationnels, pour un montant de 2 500 euros.

Je vous remercie de voter favorablement pour cette délibération. »

**C. PANASSIER** : « Monsieur BERAT. »

**P. BERAT** : « Merci, Madame le Maire, est-ce qu'il y a eu des associations du 3ème qui ont déposé des dossiers et qui n'auraient pas été retenues ? On peut savoir le nom des associations, s'il vous plaît ? »

**A. ACHACHE** : « Oui, alors, pas de manière exhaustive, j'ai retenu qu'il y avait deux dossiers du Boxing Lyon United qui n'ont pas été retenus, parce qu'ils avaient été retenus sur la première tranche. Et une association qui s'appelle la CAMI qui est une association nationale qui fait du sport santé pour la réinsertion des personnes qui ont été atteintes d'un cancer. Mais l'idée du projet, ce n'était pas d'aider des associations nationales. De mémoire, ce sont les deux seules qui n'ont pas été retenues, mais je vérifierai de manière plus exhaustive, je vous dirai dans deux minutes, parce que je les ai sous les yeux. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER** : « D'autres questions ? Des abstentions, des votes contre ? Tout le monde est d'accord. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**C. PANASSIER** : « Nous passons au rapport suivant avec Laurent PEISER, la rénovation de l'éclairage public de certains axes de circulation. »

**24. 30747 - Lancement de l'opération n° 60026857 « Rénovation de l'éclairage public de certains axes de circulation phase 2 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013**  
**RAPPORTEUR : L. PEISER**

**L. PEISER** : « Un projet de délibération qui est la mise en œuvre de deux délibérations précédemment adoptées : mise en œuvre du plan d'équipement pluriannuel de la ville de Lyon en matière d'éclairage public. Il s'agit donc de rénovation d'éclairage public, vous avez quatre sites qui sont considérés pour cette mise en œuvre qui vous sont proposés dans cette délibération, dont deux qui concernent le 3ème arrondissement. L'ensemble des points de rénovation de l'éclairage public, c'est 313 mâts, dont 66 mâts dans le troisième arrondissement. Les travaux permettent l'amélioration de la sécurité électrique, des mécaniques, mais aussi de réduire la nuisance lumineuse. C'est quelque chose auquel on ne pense pas dans la rénovation d'éclairage public de manière instantanée, mais qui est importante puisque l'idée est d'éviter d'avoir moins de pollution lumineuse d'une part vers le haut et d'autre part sur les façades des personnes. Et c'est vrai que les nouvelles façades des immeubles et les nouveaux lampadaires permettent de mieux focaliser les rayons lumineux sur les voiries. Et bien sûr, l'idée aussi est de faire des économies d'énergie et il est attendu de cette rénovation environ 30 % de consommation en moins. Le coût est évalué à 1 500 000 euros, dont 430 000 euros pour le 3ème arrondissement.

Si cela vous convient, je vous propose de voter favorablement à ce projet de délibération ».

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER** : « Est-ce qu'il y a des questions, des abstentions, des votes contre ? Tout le monde est d'accord ? Ce rapport est adopté. »

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**C. PANASSIER** : « Nous pouvons passer au suivant. »

**25. 30896 - Lyon 3e, Lyon 7e - Mise en vente de biens immobiliers par adjudication dans le cadre d'une stratégie de valorisation patrimoniale et bilan de la vente aux enchères de 2017 - EI**

**03433 - EI 07071 - EI 07072 - N° Inventaire 03433A001, 03433A002, 07071A001, 07072A001 et 07072T001**

**RAPPORTEURE : C. PANASSIER**

**C. PANASSIER :** « Il s'agit de la mise en vente de biens immobiliers par adjudication dans le cadre d'une stratégie de valorisation patrimoniale et bilan de la vente aux enchères de 2017. En 2016 et en 2017 en effet, la Ville de Lyon a initié une démarche globale de valorisation foncière par le biais d'une vente par adjudication des immeubles communaux.

En 2017, ce sont sept ventes qui ont ainsi été réalisées en toute transparence avec une recette globale s'élevant à 1 294 330 euros, pour un montant initial de mise à prix de 391 330 euros.

En 2019, la Ville de Lyon propose une troisième session de ventes par adjudication avec la mise en vente au dernier trimestre 2019 de lots de copropriétés, issus de legs cessibles, ne présentant plus d'utilité avérée pour la Ville de Lyon et pouvant générer des coûts de gestion et de fonctionnement inutiles. C'est bien pour cela que nous les vendons. Cinq lots sont mis en vente dont un appartement dans le 3ème arrondissement rue Dunoir que certains fréquentent de plus en plus souvent.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ce rapport. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? Ce rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**26. 30927 - Lyon 3e - Acceptation de l'offre de concours formulée par la SPL Part Dieu au profit de la Ville de Lyon en vue de la réalisation de la démolition et de la dépollution de l'édicule situé en rez-de-chaussée de la bibliothèque Part-Dieu - EI 03047**

**RAPPORTEURE : C. PANASSIER**

**C. PANASSIER :** « Un autre rapport que je vous présente, qui est l'acceptation de l'offre de concours formulée par la SPL Part-Dieu au profit de la Ville de Lyon en vue de la réalisation de la démolition et de la dépollution de l'édicule situé en rez-de-chaussée de la bibliothèque Part-Dieu. Tout simplement, il y a un petit édicule absolument affreux et dans le cadre du projet de réaménagement de la Part-Dieu, notamment autour de la bibliothèque et du centre commercial. L'idée est de réintégrer le contenu de cet édicule affreux au sein de la bibliothèque et du coup de démolir cet affreux truc pour avoir une circulation piétonne plus confortable et plus agréable. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Est-ce qu'il y a des gens qui sont contre cette démolition ou qui s'abstiennent ? Tout le monde est d'accord. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**C. PANASSIER :** « Si vous le voulez bien, je peux en profiter pour faire un petit état des lieux des travaux à la Part-Dieu. Vous dire simplement qu'en ce qui concerne la programmation de bureaux, Silex 2, la livraison est prévue en 2020. Vous le voyez, les travaux sont largement en cours, c'est assez impressionnant. J'avoue que du haut de Silex 2, on a une vue sur l'ensemble du projet Part-Dieu qui est juste extraordinaire.

Orange, là aussi, vous le voyez, les travaux progressent, là aussi c'est pour une livraison mi-2020. Je vous rappelle que c'est le regroupement des locaux d'Orange à la Part-Dieu dans ces deux bâtiments : le bâtiment qui se construit et le bâtiment existant. 2 000 collaborateurs seront présents sur le site, l'opération est développée par Pitch Promotion.

La Carsat, là aussi c'est en cours, la rénovation du siège est prévue pour la fin 2019 et il y aura la première pierre du To-Lyon, le 9 septembre, maintenant.

Ensuite, en ce qui concerne les logements, vous avez vu le beau programme de Pitch Promotion bricks, la première tranche a été livrée, Fabienne en avait fait une *inaudible* il y a déjà bien longtemps pour la partie sociale. La deuxième tranche est en cours.

Émergence Lafayette qui est de l'autre côté des voies ferrées est prévue pour fin 2020, là aussi il y a eu une grosse période de bruit, maintenant, ça y est, les travaux sont plus acceptables on va dire.

Et je le rappelle, mais la résidence Brottier, juste derrière, de GrandLyon Habitat, les travaux d'isolation thermique des logements de la résidence sont donc en cours et c'est également prévu pour 2020.

En ce qui concerne les espaces publics et les équipements, le redressement de la rue Flandin devant le site Orange, la livraison est prévue pour le printemps 2020.

Les espaces publics du boulevard Vivier Merle, première partie en cours jusqu'au printemps 2020 entre la rue Paul-Bert et l'avenue Pompidou.

La restructuration du centre commercial, ça aussi, c'est assez impressionnant notamment rue Bouchut. Les travaux sont en cours pour être terminés au printemps 2020 si tout va bien.

La rénovation du silo de la bibliothèque municipale, livraison également en 2020.

L'allongement et la mise aux normes du tunnel Vivier Merle, les travaux sont en cours, l'équipement du tunnel et mis aux normes jusqu'à fin 2019 et la réouverture au printemps 2020, la voie, elle, en 2022. Là aussi, c'est un chantier incroyable, c'est-à-dire que l'on ne s'en rend pas compte lorsque l'on passe dans notre gare puisqu'elle fonctionne encore, mais c'est incroyable ce que les entreprises et les gens sont en train de réaliser. C'est assez hallucinant, on devrait emmener tous les élèves voir ça tellement c'est remarquable.

Le nouveau parking loueur SNCF, livraison en octobre 2019.

Le nouvel accès à la gare sous Pompidou en 2022.

Tout ça pour dire que nous ne sommes pas sortis des travaux, loin de là, mais que les choses avancent plutôt bien et de façon assez satisfaisante. »

**J. MALESKI** : « Simplement, en complément, Madame le Maire, si vous me le permettez, il y a aussi le rooftop de Lyon Parc Auto sur le parking des Halles qui est magnifique et si effectivement vous voulez aller y jeter un œil, c'est vraiment très beau, c'est une très belle installation avec un jardin suspendu. C'est assez chouette. Voilà ce que je voulais ajouter. »

**C. PANASSIER** : « Oui, Pierre BERAT. »

**P. BERAT** : « Une question sur le bilan qui manque un peu d'humain, qui est très urbain, mais qui manque d'humain. Les visites qui ont été faites par Gérard COLLOMB et David KIMELFELD montraient que l'on se préoccupait plus du béton que des humains dans la Part-Dieu. J'aimerais savoir, pour compléter votre bilan, il y a combien de familles qui sont parties des immeubles de la Place de Milan, qui ont dû partir en vendant leurs appartements ? Est-ce que vous avez un chiffre à nous donner puisqu'il y a une préemption et donc les gens vendent les appartements, donc nous sommes à combien aujourd'hui ? De familles qui sont parties. »

**C. PANASSIER** : « Là, tout de suite, maintenant, je ne peux pas vous donner le chiffre, parce que je dirais n'importe quoi, donc je vous le dis la prochaine fois. Et je faisais un point sur les travaux, je ne faisais pas un point global sur le projet Part-Dieu.

Ensuite, je vais laisser la parole à Fabienne SERAPHIN sur une garantie d'emprunt. »

**27. 30196 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 469 000,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 7 logements (4 logements PLUS et 3 logements PLAI) située 40, rue Voltaire à Lyon 3e**

**RAPPORTEURE : F. SERAPHIN**

**F. SERAPHIN** : « Madame le Maire, chers collègues, suite à la restructuration géographique du groupe Action Logement dont la société HLM citée nouvelle fait partie, il a été convenu que le patrimoine immobilier détenu par cette dernière et situé dans le département du Rhône serait cédé à la société anonyme HLM Alliade Habitat avec date d'effet du 1<sup>er</sup> avril 2019. Une fois l'opération située 40 rue Voltaire à Lyon 3e achevée, les trois emprunts seront cédés à la société anonyme Alliade Habitat. Je vous propose, mesdames et messieurs, d'adopter le rapport suivant afin que la Ville de Lyon puisse accorder sa garantie à la société nouvelle et le maintien de celle-ci à la société Alliade Habitat pour le remboursement à hauteur de 15 % de trois emprunts d'un montant total de 469 000 euros à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition d'amélioration de sept logements, quatre logements PLUS et trois logements PLAI situés au 40 rue Voltaire.

Merci pour votre soutien. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Est-ce qu'il y a des abstentions, des votes contre ? Un vote contre.

Très bien, je vous remercie et j'en profite pour dire, parce que j'ai oublié tout à l'heure que Fabienne SERAPHIN ne participe pas aux votes du rapport 30768 qui concernait notamment LASHO. »

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Vote contre de l'Élu du groupe LYON BLEU MARINE (A. QUESSADA)**

## II. Questions diverses

**C. PANASSIER :** « Questions diverses. »

**B. BERAT :** « Vous avez l'air fatiguée Madame le Maire, on n'a pas eu de conseil d'arrondissement depuis trois mois, on a débuté depuis 1 h 30, si on ne peut pas passer 1 h 30 pour débattre des affaires locales, il faut faire autre chose. »

**C. PANASSIER :** « *inaudible* »

**B. BERAT :** « Bah non, mais attendez, on est à un conseil, on a passé 1 h 30, ça ne me paraît pas excessif par rapport aux habitants que l'on ait le temps de débattre de certaines questions. Donc vous n'avez pas, parce que je dis que j'ai des questions diverses, à souffler, parce que j'ai des questions diverses. »

**C. PANASSIER :** « J'ai demandé sur chaque rapport s'il y avait des questions, des demandes d'intervention. »

**B. BERAT :** « Quand on est élu, on est élu pour débattre, donc il ne faut pas avoir peur de débattre, la première chose que l'on a à faire, ce n'est pas de rentrer chez soi, OK ? »

**C. PANASSIER :** « Mais quand j'ai eu peur de débattre ? J'ai demandé sur chaque rapport s'il y avait des questions. »

**B. BERAT :** « Oui, mais après les rapports, il y a des questions diverses, donc on a le droit de poser des questions diverses. »

**C. PANASSIER :** « Alors, posez une question diverse, je vous écoute. »

**B. BERAT :** « Les gens qui sont fatigués de débattre de la démocratie locale peuvent rentrer chez eux, mais en conseil, on débat. »

**C. PANASSIER :** « Non, mais arrêtez de faire de la polémique. »

**B. BERAT :** « C'est quand même un peu désagréable, on vous dit que l'on a des questions diverses, vous soufflez et vous dites que l'on a suffisamment débattu. »

**C. PANASSIER :** « Mais je n'ai pas soufflé. »

**B. BERAT :** « Je vous dis montre en main que cela fait 1 h 35 que l'on est là donc on peut quand même prendre le temps des questions diverses. »

**C. PANASSIER :** « Est-ce que je vous ai dit non ? Enfin, c'est ridicule. Ridicule. »

**B. BERAT :** « Oui, oui. Donc deux questions diverses très rapides. Sur le stade Juninho, on est tous contents que Juninho soit revenu à l'OL, ici, sur Lyon, on aurait bien aimé que le stade reprenne lui aussi du service rapidement. Je voulais savoir quand le stade allait être remis en service, j'ai entendu dire que ce n'était pas avant la fin du mois, j'ai l'impression que les travaux ont plus avancé ces derniers jours, donc est-ce que l'on va pouvoir avoir une date de réouverture plus proche ? Et en tout cas, si l'on reste sur la perspective de fin septembre, est-ce qu'il y a d'autres créneaux qui seront proposés à l'association, parce que ça serait un problème, le mois de septembre est important pour les clubs, que ce stade ne fonctionne pas en septembre. Et je constate que, pour les écoles ou pour les voiries, on se débrouille pour faire les travaux pendant l'été, je trouve cela un peu dommage que, pour les stades, on ne s'arrange pas pour que tout soit fait en juillet et août et qu'il puisse rouvrir à la rentrée. Donc ça, c'était la première question.

La deuxième, c'est sur la clinique Trarieux. Vous nous aviez dit, Madame le Maire qu'il y aurait une réunion présentation du projet assez rapidement, donc, pour l'instant on n'a rien vu venir, donc, où en sommes-nous, est-ce que le projet avancé a été redéfini et quand sera-t-il représenté à la population comme vous l'aviez annoncé ?

Voilà, ce n'est pas très long, mais c'est intéressant pour les gens du 3ème. »

**C. PANASSIER :** « Mais tout à fait, Monsieur BERAT, tout à fait. Je vais laisser Abdel répondre sur Juninho. »

**A. ACHACHE :** « J'espère que ma réponse sera aussi intéressante que votre question. Sur ce qui concerne Juninho, les travaux ont un prix... alors, pourquoi les travaux ont été un peu précipités et du coup, menés conjointement sur plusieurs arrondissements, c'est parce que le terrain vieillissait. Ce n'était pas dramatique, mais surtout, c'était un terrain de première génération avec encore des billes de pneumatique et l'on en avait parlé à ce conseil, un potentiel impact cancérigène de ce matériau. Du coup, il a été décidé de changer plusieurs synthétiques pour des billes de liège et la société n'a pas suivi, elle a eu un petit creux au mois d'août et du coup les travaux ne sont pas finis. Ils seront finis au plus tard la dernière semaine de septembre, on l'espère pour l'avant-dernière semaine de septembre et l'on a trouvé des moyens de substitutions pour les créneaux les plus critiques, à savoir le mercredi et le samedi matin. C'était les créneaux des enfants, parce qu'au stade Juninho, pour ceux qui sont... même si l'on n'est pas amateur de foot, il n'est pas homologué pour faire des matchs avec les adultes, du coup, c'est essentiellement les enfants et les loisirs qui l'utilisent. Donc on n'a pas trouvé à hauteur du préjudice malheureusement, mais on a pallié les problèmes les plus critiques pour l'AS Montchat essentiellement. Et pour les écoles, ils ont décalé leur programme sur Foé et au parc Bazin. »

**C. PANASSIER :** « Concernant Trarieux, effectivement, l'idée était de pouvoir avoir un deuxième échange sur ce projet. Le projet a un peu traîné, enfin, a un peu duré du fait du travail sur le bâti existant entre les architectes du projet et les architectes des bâtiments de France, et ils ont déposé leur projet cet été. Simplement, avant même qu'ils déposent leur projet, il y a un recours en justice auprès de la Métropole, donc nous ne ferons pas de réunions dans ce contexte-là et notamment à partir du 1<sup>er</sup> septembre, date de campagne électorale, donc il nous semble peu propice à un débat serein, donc nous laisserons la justice faire son travail. Le PC est en cours d'instruction, il sera public et tout le monde pourra aller le voir rue Jean-Jaurès. »

**B. BERAT :** « Un recours ? C'est-à-dire ? Qu'est-ce qu'il y a comme recours ? Le permis, pour l'instant n'est pas public, donc ce n'est pas sur le permis qu'il y a un recours. »

**C. PANASSIER :** « Non, c'est sur l'orientation de l'aménagement. »

**B. BERAT :** « Ah, sur le PLU. »

**C. PANASSIER :** « Oui. »

**A. ACHACHE :** « Pour compléter ce que je disais tout à l'heure à Monsieur BERAT, j'avais oublié deux associations, j'avais situé La CAMI et le BLU et il y avait l'AS Fitness qui est une association de fitness, parce qu'ils avaient présenté un projet qui est déjà financé par la Ville de Lyon donc on ne pouvait pas financer deux fois. Et une association qui s'appelait Filigrane, mais qui était une association culturelle qui souhaitait faire un projet avec une association sportive, mais qui n'avait pas été jusqu'au bout de son projet. Nous les avons rencontrées et nous leur avons dit qu'il fallait d'abord qu'ils bouclent leur projet avant que nous le financions. ».

**C. PANASSIER :** « Sur ce, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée. »

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame le Maire lève la séance à 20 h 41**